



COMMUNE DE  
DAILLENS

## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal**

Préavis N° 2022.01 CC – Cimetière

**Demande de crédit de CHF 135'000.- pour le réaménagement du cimetière communal**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **A. Préambule**

Comme cela a très justement été relevé lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2021, l'aspect actuel de notre cimetière, dont les derniers grands travaux d'aménagement datent de plusieurs décennies, est triste et un peu désuet. Ses infrastructures ont subi les assauts du temps et des intempéries, et des travaux d'entretien et d'embellissement méritent d'être réalisés. La sépulture collective actuelle est par ailleurs vieillissante et doit être quelque peu réaménagée. Le site manque d'intimité dans son aménagement. C'est un lieu peu favorable au calme et au recueillement que les familles des défunts sont en droit d'avoir pour prendre congé de leurs proches en toute sérénité.

### **B. Objet du préavis**

C'est forte de ce constat que la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit pour entreprendre les travaux nécessaires à la remise en état de notre cimetière communal, à savoir :

- Une réfection de l'allée principale avec le remplacement des dalles actuelles et une arborisation.
- Au Jardin du souvenir actuel, la création d'un lieu de recueillement sous les pins, comprenant la pose de nouveaux bancs ainsi qu'un nettoyage et un aménagement des structures existantes.
- La suppression des haies de thuya, qui sont malades et mal entretenues. Elles seront remplacées par des essences locales.
- Le réaménagement d'une fontaine, les deux bacs actuels étant en piteux état.
- La plantation de quelques arbustes venant harmoniser et embellir le mur intérieur.
- Le nettoyage et l'entretien du portail d'entrée du cimetière.

- Le remplacement de l'actuel compost par une infrastructure plus moderne et fonctionnelle.
- Un nouveau Jardin du Souvenir avec un nouveau monument et une structure pouvant accueillir les inscriptions des noms des défunts qui en auront exprimé le souhait. Une place en gravier et quelques plantations ponctueront l'espace utilisé.
- L'aménagement d'une placette conviviale devant l'entrée du cimetière.

Ce projet se veut digne et simple. Il s'insère avec douceur dans le terrain du cimetière et voisine en toute harmonie les secteurs lotis des tombes existantes. Le lieu de recueillement est ouvert sur le Jura. Le but recherché est de créer une atmosphère accueillante, recueillie et paisible dédiée à la mémoire des défunts.

Une attention particulière sera apportée également à la biodiversité, avec des espèces plantées d'essences indigènes et particulièrement bénéfiques pour la petite faune.

### C. Budget

Le coût des travaux comprend l'ensemble des aménagements paysagers mentionné plus haut, les travaux de marbrerie pour le nouveau Jardin du Souvenir ainsi que l'aménagement d'une placette à l'entrée du cimetière.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| • Travaux paysagers comprenant la réfection de l'allée, plantations, fontaine... : | CHF 50'000.-        |
| • Un nouveau Jardin du Souvenir et rafraichissement du monument actuel :           | CHF 30'000.-        |
| • La réfection du portail :  | CHF 5'000.-         |
| • L'aménagement d'une place à l'entrée du cimetière :                              | <u>CHF 50'000.-</u> |
| • Totale des travaux (TTC) :   | CHF 135'000.-       |

### D. Programme des travaux

Si le Conseil communal y souscrit, les différents travaux décrits ci-dessous seront réalisés d'ici à la fin de l'été 2022. Certains travaux, notamment ceux en lien avec l'arrachage et les plantations, auront lieu dès l'hiver.

Les travaux engendrés par la construction du Jardin du souvenir n'occasionneront que peu de nuisances au sein de la quiétude du cimetière et n'entraveront en rien les activités habituelles de ce dernier. En cas d'enterrement proche du lieu de construction, les entreprises seront priées de cesser toute activité au moment voulu.

### E. Règlement du cimetière

La Municipalité a souhaité profiter de ces travaux pour également renouveler le règlement du cimetière, qui date pour sa version actuelle de 1986, et est encore tapé... à la machine !

Elle s'est pour cela basée sur le règlement type proposé par les autorités cantonales, et l'a remodelé selon certaines spécificités de notre village et volontés propres.

Le projet de règlement est actuellement en consultation auprès des services de l'Etat. Nous reviendrons vers le Conseil communal au printemps pour la validation de ce dernier.

## F. Conclusions

Notre village mérite un lieu de recueillement et de mémoire pour ses défunt-e-s digne de ce nom, paisible, accueillant et bien entretenu. La Municipalité vous propose donc d'entreprendre les travaux nécessaires à ces fins, et vous invite à accepter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Dailens

- Vu le présent préavis municipal n° 2022.01 CC
- Entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour le réaménagement du cimetière communal.
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 135'000.-
3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt, ainsi que pour CHF 20'200.- par reprise du fond de réserve 2820.44 « par ce cimetière »
4. D'admettre que cette dépense soit amortie sur 10 ans à partir de 2023, pour un montant de CHF 11'480.- par année.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Alberto Mocchi



La Secrétaire-Adj.



Valérie Meyer

Délégué municipal : M. Claude Herren

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 28 février 2022.**